Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260402-D047_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, SEBILLET Marine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Secrétaire de séance : BEASSE Valentin

Conseil municipal – Séance du 2 avril 2026

Délibération n° 47 : Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Energie 35

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes, dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques.
Le SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.
Le SDE35 intervient dans les domaines en lien avec l'énergie : éclairage public, sobriété énergétique, mobilité décarbonée, développement des énergies renouvelables…

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances ; une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est nommée par les EPCI.
Les délégués du comité syndical sont élus en début de mandat par les représentants communaux.

Le représentant communal, outre sa participation à l'élection des délégués syndicaux, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35 et est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune.

Sur ce rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant le rôle du représentant communal rappelé ci-dessus ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35 ;

Monsieur Yves HEDAN est désigné en tant que délégué au SDE 35 pour la durée du mandat.

Après débat, le conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Désigner le délégué au SDE 35 dans les conditions définies ci-dessus ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 07/04/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Valentin BEASSE